



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 73 du 13 septembre 2024

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 13

CIRCULAIRE N° 87/ARM/DRH-AAE/ADJDIR/BORH

relative au rattachement à un gestionnaire délégué du directeur des ressources humaines de l'armée de l'air et de l'espace agissant en qualité de commandant de formation administrative air.

Du 01 juillet 2024

CIRCULAIRE N° 87/ARM/DRH-AAE/ADJDIR/BORH relative au rattachement à un gestionnaire délégué du directeur des ressources humaines de l'armée de l'air et de l'espace agissant en qualité de commandant de formation administrative air.

Du 01 juillet 2024

NOR A R M L 2 4 0 1 5 0 3 C

Référence(s) :

➤ [Arrêté N° 84/ARM/CEMAAE du 20 janvier 2022 fixant la liste des formations administratives relevant du chef d'état-major de l'armée de l'air et de l'espace.](#)

Arrêté du 29 novembre 2010 portant organisation des bases de défense et fixant les attributions des commandants des bases de défense (JO n° 283 du 7 décembre 2010, texte n° 6)

➤ [Décision N° 224/ARM/CEMAAE du 13 mai 2024 portant création et dissolution et changements de rattachement concernant diverses formations et unités de l'armée de l'Air et de l'Espace.](#)

Pièce(s) jointe(s) :

Cinq annexes.

Texte(s) abrogé(s) :

➤ [Circulaire N° 87/ARM/DRH-AAE/ADJDIR/BORH du 20 avril 2023 relative au rattachement à un gestionnaire délégué du directeur des ressources humaines de l'armée de l'air et de l'espace agissant en qualité de commandant de formation administrative air.](#)

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [610.1](#).

Référence de publication :

1. INTRODUCTION

La gestion des ressources humaines (RH) du personnel aviateur d'active et de réserve est exercée au niveau central par la direction des ressources humaines de l'armée de l'Air et de l'Espace (DRH-AAE) ainsi qu'au niveau local par le gestionnaire délégué du directeur des ressources humaines de l'armée de l'Air et de l'Espace, dénommé commandant de formation administrative air de rattachement (CFA air).

Ces prérogatives de gestionnaire délégué s'exercent à l'égard des aviateurs qui lui sont hiérarchiquement subordonnés, mais également à l'égard des aviateurs qui lui sont rattachés au sens des annexes de la présente circulaire.

Véritable échelon déconcentré de la DRH-AAE, le gestionnaire délégué conduit les travaux RH conformément aux prescriptions des instructions et circulaires en vigueur, déclinées sous forme de processus dans les différents mémentos. Le gestionnaire délégué dispose d'un bureau ressources humaines (BRH) pour la conduite des travaux précités.

En outre, dans le cadre de la transformation de l'administration du personnel militaire (ADP-PM), le rattachement de chaque aviateur à un CFA air permet également de préciser de manière exhaustive l'organisme d'administration (OA) dont relèveront les aviateurs, à l'issue de la manœuvre.

La cartographie annexée présente, par base de défense (BdD) et/ou lieu de stationnement, la liste des gestionnaires délégués.

2. PRINCIPES DE RATTACHEMENT

Les aviateurs employés dans le domaine fonctionnel air (DF Air) ont pour gestionnaire délégué leur commandant de formation administrative (CFA) dès lors que ce dernier est aviateur. Il s'agit essentiellement des commandants de bases aériennes et de détachements air.

Dans les autres cas, le rattachement à un CFA air est requis. Celui-ci obéit à 3 principes fondamentaux :

- Chaque aviateur, quel que soit son employeur, est rattaché à un CFA air ;
- Le CFA air est l'échelon déconcentré de la DRH-AAE au profit des aviateurs qui lui sont rattachés ;
- Dans le cadre de ce rattachement, le principe de proximité est celui qui prévaut (identification d'un gestionnaire délégué de rattachement au sein de la BdD de rattachement de l'aviateur ou d'une BdD voisine).

La cartographie figurant en annexes concerne les aviateurs du DF Air n'ayant pas d'aviateur comme CFA ainsi que l'ensemble des aviateurs employés hors du DF Air.

Cette circulaire rentrera en vigueur à compter de la date de référence du plan annuel de mutation 2024, le 29 juillet 2024.

3. TEXTE ABROGÉ

La circulaire N° 87/ARM/DRH-AA/ADJDIR/BORH du 20 avril 2023 relative au rattachement à un gestionnaire délégué du directeur des ressources humaines de l'armée de l'Air et de l'Espace agissant en qualité de commandant de formation administrative air est abrogée.

4. PUBLICATION

La présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*Le général de division aérienne,
adjoint au directeur des ressources humaines de l'armée de l'air et de l'espace,*

Philippe HIRTZIG.

ANNEXES

ANNEXE I.

LISTE DES BASES DE DÉFENSE DISPOSANT D'UN SEUL GESTIONNAIRE DÉLÉGUÉ.

Base de défense.	GESTIONNAIRE DÉLÉGUÉ.	Observations.
Métropole.		
BdD 007 Bourges – Avord	CBA 702 Avord	
BdD 013 Brest – Lorient	CDA 928 Brest – Loperhet	
BdD 053 Cazaux	CBA 120 Cazaux	
BdD 028 Creil	CBA 921 Taverny	
BdD 051 Épinal – Luxeuil	CBA 116 Luxeuil	
BdD 048 Évreux	CBA 105 Évreux	
BdD 042 Grenoble – Annecy – Chambéry	Commandant de l'École des pupilles de l'Air et de l'Espace(EPAE) 749 Grenoble	
BdD 054 Mont-de-Marsan	CBA 118 Mont-de-Marsan	
BdD 060 Nancy	CBA 133 Nancy	
BdD 058 Orléans – Bricy	CBA 123 Orléans	
BdD 050 Saint-Dizier – Chaumont	CBA 113 Saint-Dizier	
BdD 055 Ventiseri – Solenzara	CBA 126 Ventiseri – Solenzara	
BdD 037 Toulouse – Tarbes – Castres	CFA 101 Toulouse	<ul style="list-style-type: none">• Sauf pour le personnel du Centre de montagne Air de Barèges rattaché au CBA 118.

ANNEXE II.

LISTE DES BASES DE DÉFENSE NE DISPOSANT PAS DE GESTIONNAIRE DÉLÉGUÉ DANS LEUR PÉRIMÈTRE.

BASE DE DÉFENSE.	GESTIONNAIRE DÉLÉGUÉ.	Observations.
Métropole.		
BdD 026 Angers – Le Mans – Saumur	CBA 705 Tours	
BdD 047 Angoulême	CBA 709 Cognac	

BdD 035 Belfort	CBA 116 Luxeuil	
BdD 014 Besançon	CBA 116 Luxeuil	
BdD 040 Brive	CBA 709 Cognac	
BdD 046 Calvi	CBA 126 Ventiseri – Solenzara	
BdD 038 Carcassonne	CFA 101 Toulouse	• Sauf pour le personnel de l'élément air rattaché de Narbonne rattaché au CBA 125 ISTRES.
BdD 075 Charleville-Mézières	CBA 113 Saint-Dizier	
BdD 012 Cherbourg	CBA 105 Évreux	
BdD 009 Clermont-Ferrand	CBA 942 Lyon – Mont-Verdun	
BdD 045 Draguignan	CBA 125 Istres	• Sauf pour le personnel de l'école de l'aviation légère de l'armée de terre (EALAT) base école - 2 ^{ème} RHC 00.344 Le Luc rattaché au CBA 115 Orange.
BdD 043 Gap	CBA 701 Salon-de-Provence	
BdD 027 Lille	CBA 921 Taverny	
BdD 004 Marseille – Aubagne	CBA 701 Salon-de-Provence	• Sauf pour le personnel du BA CIRFA 71.125 Marseille et Antenne Air CIRFA 75.125 Aix-en-Provence rattaché au CBA 125 Istres.
BdD 031 Metz	CBA 133 Nancy	
BdD 073 Montauban	CBA 101 Toulouse	
BdD 029 Mourmelon – Mailly	CBA 113 Saint-Dizier	
BdD 039 Nîmes – Laudun – Larzac	CBA 115 Orange	• Sauf pour le personnel du BA CIRFA 70.125 de Montpellier rattaché au CBA 125 Istres.
BdD 017 Pau – Bayonne	CBA 118 Mont-de-Marsan	
BdD 032 Phalsbourg	CBA 133 Nancy	
BdD 036 Saint-Maixent – Poitiers	CBA 721 Rochefort	• Sauf pour le personnel du BA CIRFA 73.705 de Poitiers rattaché au CBA 705 Tours.
BdD 008 Rennes – Vannes – Coëtquidan	CDA 928 Brest – Loperhet	
BdD 044 Saint-Christol	CBA 115 Orange	
BdD 033 Strasbourg – Haguenau – Colmar	CBA 133 Nancy	
BdD 059 Toulon	CBA 701 Salon-de-Provence	
BdD 072 Verdun	CBA 113 Saint-Dizier	

ANNEXE III.

LISTE DES BASES DE DÉFENSE DISPOSANT DE PLUSIEURS GESTIONNAIRES DÉLÉGUÉS DANS LEUR PÉRIMÈTRE (HORS BDD PARIS).

BASE DE DÉFENSE.	GESTIONNAIRE DÉLÉGUÉ.	OBSERVATIONS.
MÉTROPOLE.		
BdD 056 Bordeaux – Mérignac – Agen	CBA 106 Bordeaux – Mérignac	<ul style="list-style-type: none">• Sauf pour le personnel stationné sur le site de la BA 204 rattaché au CBA 204 Beauséjour.
BdD 057 Istres – Orange – Salon-de-Provence	CBA 125 Istres	<ul style="list-style-type: none">• Sauf pour le personnel stationné sur le site de Salon-de-Provence rattaché au CBA 701 Salon-de-Provence.• Sauf pour le personnel stationné sur les sites d'Orange, Avignon, Camaret sur Aigues et Bedoin rattaché au CBA 115 Orange.
BdD 025 Lyon – Valence – La Valbonne	CBA 942 Lyon	<ul style="list-style-type: none">• Sauf pour le personnel stationné sur les sites d'Ambérieu-en-Bugey, Béligneux et Bourg-en-Bresse rattaché au CBA 278 Ambérieu.
BdD 070 Rochefort – Cognac	CBA 721 Rochefort	<ul style="list-style-type: none">• Sauf pour le personnel stationné sur les sites de Cognac et Chateaubernard rattaché au CBA 709 Cognac.• Sauf pour le personnel stationné sur les sites de Saintes et les Gonds rattaché au CBA 722 Saintes.
BdD 049 Tours	CBA 705 Tours	<ul style="list-style-type: none">• Sauf pour le personnel stationné sur les sites de Romorantin-Lanthenay et Blois rattaché au CBA 273 Romorantin.

ANNEXE IV.

BASE DE DÉFENSE PARISIENNE.

COMMUNES.	GESTIONNAIRE DÉLÉGUÉ.	OBSERVATIONS.
REGION PARISIENNE.		
75XXX – Paris 77100 – Meaux 92130 – Issy-les-Moulineaux 92200 – Neuilly-sur-Seine 92240 – Malakoff 92300 – Levallois-Perret 92400 – Courbevoie 93200 – Saint-Denis 93230 – Romainville	CFA 117 Paris	

94110 – Arcueil
94160 – Saint-Mandé
94200 – Ivry-sur-Seine
94270 – Le Kremlin Bicêtre
94300 – Vincennes
94700 – Maisons-Alfort

CBA 107 Villacoublay

• Sauf pour le personnel affecté sur un poste permanent à l'étranger (administré par GSBdD IDF/pôle Saint-Germain-en-Laye) rattaché au CFA 117 Paris.

77000 – Melun
77300 – Fontainebleau
78000 – Versailles
78100 – Saint-Germain-en-Laye
78120 – Rambouillet
78140 – Vélizy Villacoublay
78210 – Saint Cyr l'Ecole
78600 – Maisons Laffitte
91120 – Palaiseau
91200 – Athis-Mons
91220 – Breigny-sur-Orge
91310 – Montlhéry
91340 – Ollainville
92140 – Clamart
92150 – Suresnes
92320 – Chatillon
92500 – Rueil Malmaison
94310 – Orly

ANNEXE V.
LISTE DES BASES DE DÉFENSE OU ASSIMILÉES HORS MÉTROPOLE.

BASE DE DÉFENSE OU ASSIMILÉE.	GESTIONNAIRE DÉLÉGUÉ.	OBSERVATIONS.
HORS MÉTROPOLE.		
BdD 022 Antilles	CBA 367 Cayenne	
BFF 076 en Côte d'Ivoire	CDA 168 Abidjan	
BFF 030 de Djibouti	CBA 188 Djibouti	
BFF 063 des Émirats Arabes Unis	CBA 104 Al-Dhafra	
BEF 021 au Gabon	CEA 470 Libreville	
BdD 064 Guyane	CBA 367 Cayenne	
BdD 041 La Réunion-Mayotte	CBA 181 Réunion - Saint-Denis de la Réunion	
BdD 020 Nouvelle-Calédonie	CBA 186 Nouméa-Tontouta	
BdD 023 Polynésie Française	CDA 190 Tahiti Faa'a	
BEF 069 au Sénégal	CDA 168 Abidjan	